

Comment se déroule le bilan de santé ?

L'examen de santé vous permet de bénéficier d'un **bilan personnalisé, périodique et gratuit**.

Le contenu de votre examen sera défini par l'équipe médicale et paramédicale en fonction de votre âge et de votre sexe, mais également par rapport aux facteurs de risque liés à votre mode de vie, à vos antécédents médicaux/familiaux et à votre parcours professionnel.

Sur demande de votre part, une **copie des résultats pourra être transmise à votre médecin traitant**.

1 Notre agent d'accueil vous demande votre convocation et votre carte vitale (ou attestation vitale), vérifie vos droits et constitue votre dossier administratif.

2 Un(e) infirmier(e) effectue les **examens biologiques** : prise de sang et analyse d'urine.

3 Le dentiste réalise un **examen bucco-dentaire**, si vous n'avez pas eu de visite depuis plus d'un an.

4 Une **collation** vous est offerte. Puis vous rejoignez les **vestiaires** pour vous déshabiller et revêtir un peignoir pour la suite des examens (obligatoire pour raison d'hygiène).

5 L'équipe paramédicale vous accompagne pour réaliser la prise de vos **mesures** (taille, poids, ...)

6 L'examen de la **vue**

7 Le contrôle de l'**audition**

8 L'évaluation de votre **capacité respiratoire** (si nécessaire)

9 **Electrocardiogramme**

A l'issue des examens paracliniques, le médecin vous reçoit pour un examen clinique individuel et confidentiel. commente les premiers résultats et vous donne des **conseils personnalisés**. Si nécessaire, il vous invite à bénéficier sur place d'examens complémentaires (frottis, dépistage du HIV, de l'hépatite C,...).

Le médecin peut également vous proposer une consultation de tabacologie, d'addictologie, de diététique, un rendez-vous avec le médecin sexologue ou un psychologue du centre, une participation à des ateliers d'éducation thérapeutique pour les personnes diabétiques ou encore une orientation vers une assistante sociale.

Profitez de ce temps d'échanges privilégié pour **poser toutes les questions liées à votre santé**.

Une fois votre bilan de santé terminé, **vos résultats vous sont envoyés à domicile** ou remis en mains propres.

Le bilan en 5 questions

- 1 Pour qui ?** Les **assurés** sociaux affiliés à la CPAM **du régime général et des sections locales**, ainsi que **leurs ayants droit** (dès l'âge de 8 ans). Pour les autres régimes, il convient de contacter sa caisse d'affiliation pour demander une éventuelle prise en charge.
- 2 Pourquoi ?** Le **bilan de santé préventif** est une démarche personnelle d'un assuré et ne remplace en aucun cas la visite médicale du travail. Aucun soin ni prescription ne sera délivré à cette occasion.
- 3 Combien ça coûte ?** Le bilan est entièrement **gratuit**. Aucune indemnité de transport ou de perte de salaire ne sera versée.
- 4 Combien de temps ça dure ?** Le bilan dure environ **3 heures** et a lieu **le matin**
- 5 Puis-je choisir l'infirmier ou le médecin qui va m'examiner ?** Non, les praticiens hommes et femmes sont des professionnels de santé qu'il **n'est pas possible de choisir personnellement**.

Les plus...

→ L'occasion d'aborder des sujets que vous n'avez peut-être jamais eu encore l'occasion d'évoquer, de vous informer et d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez.

→ Une information et de la documentation pour la déclaration de votre médecin traitant, l'accès à la CMUC, à l'Aide à la Complémentaire Santé...

→ Des conseils personnalisés en prévention et éducation pour la santé.